

Département de la Moselle
Arrondissement de Boulay
Communauté de Communes du Pays Boulageois

Registre des délibérations du Bureau Communautaire

Séance du 29 novembre 2012

Sous la Présidence de Monsieur André BOUCHER,
Monsieur Jean-Michel BRUN, Vice-Président, Monsieur François TROMBINI, Vice-Président, Monsieur Patrice KIEFFEL, vice-président, Madame Eliane KLEIN, Vice-Présidente, Monsieur Alain PIFFER, Vice-Président, Monsieur Gérard FISCHER, Vice-Président, Monsieur Jean-Claude BRETNACHER, Vice-président

membres en fonction : 8

membres présents : 8

Dont représentés : 0

membres absents : 0

POINT 1 : Décision modificative n°2

Monsieur le Président informe les membres du Bureau qu'il convient de procéder à une décision modificative qui consiste :

En dépense de la section d'investissement :

- à affecter à l'article 1641 (Emprunts en Euros), la somme de 22 000 Euros,

En recette de la section d'investissement :

- à affecter à l'article 1323 (Subventions d'équipement), opération 801 – Pétanque, la somme de 22 000 Euros,

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) d'adopter la décision modificative n°2 telle qu'exposée ci -dessus,
- 2) d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces administratives et comptables afférentes.

POINT n°2 : Courts couverts de tennis - Convention de mise à disposition avec le TC Boulay - Règlement Intérieur - Convention de mise à disposition avec l'école Léon Krause

Monsieur le Président informe le bureau que suite à la construction de la deuxième bulle de tennis en début d'année, il y a lieu de signer la convention de mise à disposition au Tennis Club de Boulay afin de clarifier les relations avec le club et la gestion de l'équipement suivant le texte joint en annexe.

Il soumet également au bureau la convention de mise à disposition des courts couverts à l'école Léon Krause pour 10h par semaine.

Enfin, la multiplication des occupants nécessite la rédaction d'un règlement intérieur. Il est également soumis au bureau et joint à la présente.

Après en avoir délibéré,

Les membres du Bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'autoriser le Président à signer la convention de mise à disposition avec le TC Boulay,
 - 2) D'autoriser le Président à signer la convention de mise à disposition avec l'école Léon Krause,
 - 3) D'autoriser le Président à signer le règlement intérieur,
 - 4) D'autoriser le Président à signer toutes les pièces administratives et financières afférentes.
-

POINT n°3 : Construction d'un boulodrome à Boulay - Assurance Dommage-Ouvrage

Monsieur le Président informe le bureau que le chantier nécessite la souscription d'une assurance dommage-ouvrage. Notre agent d'assurances a été sollicité et nous propose une offre d'un montant de 5500 € HT de la compagnie ALLIANZ (taux d'honoraires : 1,04 % par-rapport au coût des travaux). Cette somme est tout à fait raisonnable.

Après en avoir délibéré,
Les membres du Bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'accepter la proposition de la compagnie ALLIANZ pour un montant de 5500 € HT,
 - 2) D'autoriser le Président à signer toutes les pièces administratives et financières afférentes.
-

POINT n°4 : Marché d'exploitation des installations thermiques - Avenant n°2

Monsieur le Président informe le bureau qu'il y a lieu de signer un nouvel avenant.

Celui-ci précise certains éléments du marché qui n'ont aucune incidence financière. Tous ces points sont détaillés dans l'avenant joint.

Après en avoir délibéré,
Les membres du Bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'autoriser le Président à signer l'avenant n°2 du marché d'exploitation des installations thermiques.
-

POINT n°5 : Boulay Bouq'In 2013 - Demande de subvention - Conseil Régional

Monsieur le Président informe le bureau que la région souhaite recevoir cette demande avant le 31 décembre 2012 pour l'édition 2013 de Boulay Bouq'In qui aura lieu les 29 et 30 juin prochains.

Après en avoir délibéré,
Les membres du Bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'autoriser le Président à demander une subvention d'un montant de 5000 € au Conseil Régional de Lorraine pour l'organisation de Boulay Bouq'In 2013.
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

POINT n°6 : Vente EPFL – COLOMBUS PARK – immeuble Muller TP .

Monsieur le Président indique que l'opération de rachat de l'immeuble MULLER TP cadastré section 17 parcelles n° 46, 47, 48, 49, 50, 132/44, 174/43, 176/43 ; 178/43, 180/43 requiert l'intervention de la Communauté de Communes à l'acte. En effet, il est prévu que l'ancien propriétaire s'engage à réaliser pour 586.045,27 euros TTC de travaux dans l'immeuble dans les 6 mois. En garantie de l'exécution de ces travaux, une somme équivalente à ce montant est séquestrée et libérée au fur et à mesure des travaux sous réserve de la vérification de l'achèvement de ces travaux.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) d'autoriser le Président à intervenir à l'acte pour souscrire ses engagements et de lui donner tout pouvoir à cet effet,
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes les pièces administratives afférentes,

POINT n°7 : reconduction de la ligne de trésorerie de 650.000 euros (Ordures Ménagères).

Monsieur Jean-Michel BRUN, Vice-Président propose au Bureau de reconduire auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole de Lorraine la ligne de trésorerie destinée à faciliter l'exécution budgétaire. Monsieur le Vice-Président précise que cette ligne de trésorerie est conclue pour une durée d'un an, renouvelable chaque année.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) De demander à la caisse Régionale du Crédit Agricole de Lorraine, la reconduction de la ligne de trésorerie de six cent cinquante mille euros (650.000 €) aux conditions de taux fixées à la date de signature du contrat, à savoir le taux appliqué sera de l'Euribor 3 mois jour augmenté d'une marge de 1,500%.

Les membres du bureau,

André BOUCHER,

Jean-Michel BRUN,

François TROMBINI,

Patrice KIEFFEL,

Gérard FISCHER,

Eliane KLEIN,

Alain PIFFER,

Jean-Claude BRETNACHER,